

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 459

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une nouvelle fois, les Gouvernement veut prendre par ordonnances des mesures importantes en écartant du débat le Parlement.

Avec cet article les parlementaires ne pourraient ni contrôler :

- la réforme relative à la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire,
- ni la façon dont les services de médecine de prévention seront mutualisés,
- ni même les mesures qui vont permettre à encourager le maintien et le retour à l'emploi.

Autant de sujets fondamentaux auquel les parlementaires devraient êtres associés.